



**Plan de zonage réglementaire
planche 5 : Sud Ouest du PPRT**

Plan de Prévention des Risques Technologiques

établissement SNECMA
communes de Bois-Jérôme Saint-Ouen, Giverny,
Heubecourt-Haricourt, Panilleuse, Pressagny-l'Orueilleux
Saint-Marcel, Tilly et Vernon
approuvé par arrêté préfectoral du 31 août 2012

Légende

périmètre d'exposition aux risques

limites communales

Zonage réglementaire

zone d'interdiction r1

Zone d'interdiction r2

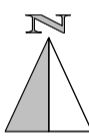
Zone d'interdiction r3

Zone d'autorisation sous conditions b1

Zone d'autorisation sous conditions b2

Zone d'autorisation sous conditions b3

zone grisée G - entreprise source



Données DDTM27 et DREAL HN



Échelle: 1:5 000

Voir planche 5 ter

Voir planche 5 bis

